

DECISION n° 194 du 27 janvier 1976 portant désignation d'un représentant de l'Administration pour faire partie du Conseil de la Curatelle du Territoire de la Nouvelle-Calédonie pendant l'année 1976.

M. Ohlen Bernard - Chef d'Administration principal de 3ème classe, 3ème échelon est désigné en tant que représentant de l'Administration pour faire partie du Conseil de Curatelle du Territoire de la Nouvelle-Calédonie pendant l'année 1976.

DECISION n° 195 du 27 janvier 1976 portant nomination d'une institutrice stagiaire.

Mme Carbonnel Nicole épouse Mariani, née le 2 avril 1942 à Avignon est, pour compter du 1er mars 1975, nommée institutrice stagiaire du cadre territorial de l'Enseignement.

DECISION n° 220 du 28 janvier 1976 nommant le régisseur de la Caisse de Recettes du Service de l'Elevage et des Industries Animales.

En remplacement de Madame Dedieu Ghislaine, Dactylographe normale de 2ème classe 2ème échelon, titulaire d'un congé annuel, Madame Levant Marie-Claire, dactylographe classe principale 1ère échelon est nommé régisseur de la Caisse de Menues recettes du Service de l'Elevage et des Industries Animales par intérim pour la période du 9 février au 27 février 1976 inclus.

DECISION n° 224 du 28 janvier 1976 relative à la situation administrative d'un Moniteur de Formation Professionnelle Accélérée.

M. Dedeine Jean - Moniteur de 4ème échelon (grille n° 1) groupe III - chargé de formation professionnelle rapide au C.F.P.R. de Bourail ; titulaire du Certificat de Formation Pédagogique délivré par l'A.F.P.A. est pour compter du 1er février 1976 reclassé au 4ème échelon de la grille n° 2 (Groupe III) en conservant une ancienneté de 0 an 5 mois 28 jours.

DECISION n° 225 du 28 janvier 1976 allouant une prime de technicité à un agent administratif du cadre territorial d'Administration Générale.

Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 71-316/CG du 29 juillet 1971, une prime mensuelle de technicité de 2.500 F est accordée pour compter du 1er décembre 1975 à Mme Jamin Rosemonde épouse Auffray - Agent administratif normal de 2e classe, 2e échelon du cadre territorial d'Administration Générale.

DECISION n° 231 du 29 janvier 1976 portant désignation et nomination des candidats reçus aux concours externe et interne ouverts les 12 et 13 janvier 1976 et 15 et 16 janvier 1976 pour le recrutement de contrôleurs stagiaires des bureaux du cadre de complément des Douanes

1 - Les candidats dont les noms suivent, sont déclarés reçus aux concours externe et interne pour le recrutement de contrôleurs stagiaires des bureaux du cadre de complément des Douanes de Nouvelle-Calédonie et Dépendances, par ordre de mérite :

- A) CONCOURS EXTERNE DES 12 et 13 JANVIER 1976 :**
- Melle Devillers Francine
 - M. Berger Bernard

B) CONCOURS INTERNE DES 15 et 16 JANVIER 1976 :

- Mme Rouvier Bernadette épouse Verdier
- M. Bouye Philippe

2 - Melle Devillers Francine et M. Berger Bernard sont, pour compter du 1er février 1976, nommés contrôleurs stagiaires (indice net ancien : 227) du cadre de complément des Douanes de Nouvelle-Calédonie et Dépendances. M. Berger Bernard, agent de constatation (indice 227) conservera une ancienneté civile de 7 mois et 25 jours au titre de son corps de provenance.

3 - Les agents dont les noms suivent, actuellement en service, sont, pour compter du 1er février 1976, nommés contrôleurs stagiaires dans les conditions suivantes :

- Mme Rouvier Bernadette, épouse Verdier :
Contrôleur stagiaire normal - 1ère classe - 1er échelon
(Indice net 271) - A.C.C. : 11 mois
- M. Bouye Philippe :
Contrôleur stagiaire normal - 1ère classe - 1er échelon
(indice net 271) - A.C.C. : 10 mois, 8 jours

4 - Les effets de la décision n° 2206 du 29 octobre 1975, portant promotion des personnels du cadre de complément des Douanes au titre de l'année 1976, sont rapportés en ce qui concerne Mme Rouvier Bernadette épouse Verdier et M. Bouye.

DECISION n° 250 du 29 janvier 1976 portant modification de la décision n° 2356 du 21 novembre 1975 portant ouverture de concours d'agents de constatation stagiaires et de préposés du cadre de complément des Douanes

L'article 1er de la décision n° 2356 du 21 novembre 1975 est modifié comme suit, en son dernier alinéa.

Au lieu de : «Le nombre de places mises au concours est fixé à deux en ce qui concerne le recrutement externe et à un pour le recrutement interne».

Lire : «Le nombre de places mises au concours est fixé à deux en ce qui concerne le recrutement externe et à deux pour le recrutement interne».

DECISION n° 254 du 29 janvier 1976 constatant l'avancement d'un agent des services publics territoriaux chargé du traitement de l'information

Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 74-457/CG du 26 août 1974, il est constaté, pour compter du 1er décembre 1975, l'avancement du 3ème échelon de la grille n° 1 au 4ème échelon de la grille n° 1 de Mlle Bui Van Chau Christiane - perfovérifieuse (avec un mois de bonifications) A.C.C. : néant.

DECISION n° 256 du 30 janvier 1976 relative à la nomination d'élèves-infirmiers dans le corps des infirmiers-adjoints du cadre territorial de la santé.

1 - Conformément à la réglementation les élèves infirmiers :

- MM. Weinane Jacob
- Walles Walles

n'ayant pas obtenu la moyenne suffisante pour être admis en 2ème année sont nommés infirmiers adjoints stagiaires pour compter du 1er mars 1976 (I.N.A. 178) mis à la disposition du directeur du service de santé et soumis à un stage probatoire d'un an.